



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour d'octobre deux mille dix-huit, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 55 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10428-10-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

en retirant le point suivant :

16.7 Lieu d'enfouissement sanitaire – 2<sup>e</sup> appel d'offres

et en ajoutant les points suivants :

- 17.1 Signalisation, demande de permis et de dérogation mineure à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- 17.2 Signalisation, devis pour l'installation de trois enseignes
- 17.3 Démarche intégrée en développement social, frais de gestion par le fiduciaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10429-10-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 a été courriellé à chacun des maires le 4 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 en y apportant une correction au *Rapport des représentants de la MRC siégeant à des comités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 septembre 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de septembre à octobre 2018.

## RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, représentante au conseil d'administration du conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, a assisté à la rencontre du 11 septembre 2018 et résume celle-ci.

Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, membre du comité de gestion des matières résiduelles, a assisté, également, à la rencontre du 25 septembre 2018 et résume celle-ci.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 30 septembre 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSULTATS COMPARATIFS AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE

Dépôt du document *MRC de La Haute-Gaspésie, résultats comparatifs au 3<sup>e</sup> trimestre, notes explicatives* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10430-10-2018

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 7 septembre au 4 octobre 2018:

Paiements : 343 916,97 \$

Factures : 1 074 218,04 \$

TOTAL : 1 418 135,01 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10431-10-2018

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 de 4 095,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10432-10-2018

Orientations budgétaires 2019 MRC

VU les orientations budgétaires 2019 de la MRC de La Haute-Gaspésie suivantes :

01. Reconnaissance et valorisation du métier agricole
02. Création d'une bourse dédiée à la relève agricole
03. Aménagement du stationnement du centre administratif
04. Aménagement de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts
05. Aménagement de l'écocentre de Mont-Louis
06. Achat d'une rétrocaveuse-pelleteuse
07. Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire
08. Création d'une quote-part pour l'inscription au congrès FQM
09. PGMR, réalisation des actions de l'an 3
10. Rapatriement du SANA
11. Création d'une quote-part pour le développement social
12. Indexation des dépenses de 4%

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter son budget 2019 le 28 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les orientations budgétaires 2019 telles que proposées;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10433-10-2018

Politique de relations de travail, reconnaissance des années de service des employés

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le tableau de la résolution numéro 9917-06-2017 titrée *Politique de relations de travail, reconnaissance des années de service des employés*, lequel est le suivant :

5	Affichage site Internet MRC
10	Motion de félicitations
15	Chèque-cadeau d'une valeur de 150 \$
20	Chèque-cadeau d'une valeur de 200 \$
25	Montre gravée d'une valeur de 250 \$
30 ou départ retraite	Cadeau d'une valeur de 300 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le tableau de la résolution numéro 9917-06-2017 titrée *Politique de relations de travail, reconnaissance des années de service des employés* de la manière suivante :

5	Chèque-cadeau d'une valeur de 25 \$
10	Chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$
15	Chèque-cadeau d'une valeur de 150 \$
20	Chèque-cadeau d'une valeur de 200 \$
25	Montre gravée d'une valeur de 250 \$
30	Cadeau d'une valeur de 300 \$
Départ retraite	À la discrétion du conseil de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10434-10-2018

Contrat d'entretien hivernal 2018-2021, stationnement du centre administratif MRC et portion de route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE, par voie de résolution numéro 10395-09-2018, la MRC de La Haute-Gaspésie a octroyé le contrat d'entretien hivernal 2018-2021 pour le stationnement du centre administratif de la MRC et la portion de route Saint-Joseph-des-Monts à Les entreprises TMJ inc./91355610 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2018, Les entreprises TMJ inc./91355610 Québec inc. informent la MRC, par écrit, qu'elles se

désistent de son offre de service à cause d'un bris majeur d'un équipement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit relancer un appel d'offres pour ce contrat d'entretien hivernal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance, à nouveau, un appel d'offres pour le contrat d'entretien hivernal 2018-2021 pour le stationnement du centre administratif de la MRC et la portion de route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10435-10-2018

Contrat d'entretien hivernal 2018-2021, stationnement du centre administratif MRC et portion de route Saint-Joseph-des-Monts, Richard Cloutier entretien paysager

VU la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2018, la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, relatif au contrat d'entretien hivernal 2018-2021 pour le stationnement du centre administratif de la MRC et la portion de route Saint-Joseph-des-Monts ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 5 octobre 2018, lesquelles sont :

	Montant sans taxes	Montant avec taxes
9380-5711 QC inc.	83 985,00 \$	96 561,75 \$
Excavation DL/9185-1444 QC inc.	51 600,00 \$	59 327,10 \$
Richard Cloutier entretien paysager	44 985,00 \$	51 721,50 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. octroie le contrat d'entretien hivernal 2018-2021 pour le stationnement du centre administratif de la MRC et la portion de route Saint-Joseph-des-Monts à Richard Cloutier entretien paysager, d'une somme de 44 985,00 \$, plus taxes (soit 51 721,50 \$), lequel montant sera prélevé dans le département *Transport – Voirie municipale*;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat avec Richard Cloutier entretien paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Un seul contrat a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018, soit:

Soumissionnaire	Montant avant taxes	objet
9185-1444 Québec inc.	60 600,00 \$	Contrat d'entretien hivernal 2018-2021, portion de route Saint-Bernard-des-Lacs et stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10436-10-2018

Augmentation du salaire du préfet, hausse du taux d'imposition

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral imposera une hausse du taux d'imposition à payer en 2019 sur le montant de l'allocation de dépenses des élus ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant représente pour le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie une perte d'environ 2 838,00 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE recommande une augmentation du salaire du préfet, soit l'équivalent de la hausse du taux d'imposition à payer sur le montant de l'allocation de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10437-10-2018

Représentante à la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne Mme Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines, représentante à la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10438-10-2018

Formation du comité de santé et de sécurité du travail – nomination des membres représentant l'employeur

VU le paragraphe 2 de l'article 69 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail peut exiger la formation d'un comité de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a statué sur le nombre de membres siégeant au comité, soit quatre :

- √ deux représentants de l'employeur
- √ deux représentants des employés

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres représentant l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre 2018, deux membres représentant les employés ont été élus par acclamation, suivant le processus dicté par le *Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail*, soit Mme Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, et M. Éric Savard, gestionnaire de formation en sécurité incendie et pompier attitré à la prévention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme M. Allen Cormier, préfet, et M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui, comme membres représentant l'employeur au comité de santé et de sécurité du travail ;
2. désigne Mme Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines, personne responsable pour assurer le suivi auprès des membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10439-10-2018

Soumission de Audace Marketing, réalisation des bases de béton pour enseignes

CONSIDÉRANT la soumission de Audace Marketing pour la réalisation des bases de béton pour les cinq enseignes qui seront installées aux endroits suivants :

- √ au siège social de la MRC de La Haute-Gaspésie,
- √ à Capucins,
- √ dans le secteur du Relais de la Cache,
- √ dans le secteur de Murdochville,
- √ à Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE retienne la soumission de Audace Marketing pour la réalisation des bases de béton pour les cinq enseignes de la MRC, au coût de 37 216,00 \$ plus taxes (soit 42 789,10 \$), lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale* - Entretien du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10440-10-2018

Demande d'utilisation du territoire public, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, signalisation

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour y installer deux panneaux de signalisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'y installer deux panneaux de signalisation sur le long des routes 198 et 299;
2. paie les frais reliés au traitement du dossier, lesquelles sommes seront prélevées dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – 9<sup>E</sup> RISTOURNE

À titre d'information, dépôt de la lettre de M. Bernard Deschamps, président-directeur général de La Mutuelle des municipalités du Québec, ayant pour objet *Votre part de la 9<sup>e</sup> ristourne consécutive de la MMQ*, datée du 15 septembre 2018.

Cette lettre est accompagnée d'un chèque de 1 582,00 \$.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10441-10-2018

Caribou forestier, cohabitation et protection, demande au Parc national de la Gaspésie d'organiser une rencontre

VU la résolution numéro 8292-01-2014 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle :

- √ demandait au Gouvernement du Québec d'inclure dans ses analyses et ses orientations concernant le caribou forestier les préoccupations de la MRC au niveau de la cohabitation entre l'homme et l'animal et l'occupation de son territoire ;
- √ mandatait, à l'époque, le ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Gaétan Lelièvre, d'organiser une rencontre avec les hauts fonctionnaires en instance de décision dans ce dossier et les responsables de la MRC, d'ici la fin février 2014 ;

CONSIDÉRANT les principes d'occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au territoire de l'arrière-pays est un enjeu économique et social ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès audit territoire par les routes existantes doit demeurer ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de concilier les principes d'occupation du territoire avec la protection de la biodiversité du parc ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande aux autorités du Parc national de la Gaspésie d'organiser, conjointement avec les instances concernées, une rencontre

avec les utilisateurs du territoire et le conseil de la MRC afin d'expliquer leur vision de la protection de la biodiversité du parc et l'accès au territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### COMMISSION DE TOPONYMIE, ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Dépôt de l'*Attestation d'officialisation* de la Commission de toponymie est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

La Commission de toponymie a officialisé les noms suivants dans La Haute-Gaspésie:

Toponyme	Endroit	Type d'entité
Le Barrage-de-l'Anse-Pleureuse	Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Lieu-dit
La Haute-Gaspésie	Village Marsoui	Division de recensement
Rue des Cerfs	Ville de Sainte-Anne-des-Monts	Rue

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10442-10-2018

Entente avec la Société d'habitation du Québec, programme *Petits établissements accessibles*

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la MRC de La Haute-Gaspésie concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a lancé un nouveau programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires qui ne sont pas soumis à l'obligation légale en matière d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, soit le programme *Petits établissements accessibles* ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ dispose d'un budget provincial de huit millions de dollars jusqu'en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ou locataires (personne morale ou physique) pourront déposer une demande de participation au programme et faire effectuer des travaux selon les exigences d'accessibilité du *Code de la construction*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. démontre son intérêt pour le programme *Petits établissements accessibles*;
2. autorise le préfet à signer la modification à l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10443-10-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 18-870 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 18-870 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 18-870;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 18-870 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE

GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 18-870 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10443A-10-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 18-871 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 18-871 Modifiant le plan d'urbanisme 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 18-871;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 18-871 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 18-871 Modifiant le plan d'urbanisme 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10444-10-2018

DIDS, descriptions de tâches, coordonnateur en développement social, agent de soutien et à la mobilisation

CONSIDÉRANT les deux descriptions de tâches de la Démarche intégrée en développement social (DIDS), soit :

- √ coordonnateur en développement social
- √ agent de soutien et à la mobilisation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ajoute les deux descriptions de tâches de la DIDS, soit coordonnateur en développement social et agent de soutien et à la mobilisation, à l'annexe 6 de la *Politique de relations de travail de la MRC*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10445-10-2018

DIDS, nomination d'un substitut au préfet pour siéger à différentes instances et porte-parole du Chantier Aînés

CONSIDÉRANT le point 1 de la résolution numéro 9762-02-2017, la MRC de La Haute-Gaspésie a mandaté le préfet pour siéger à différentes instances rattachées à la gouvernance de la Démarche intégrée en développement social (DIDS), à savoir les grandes assemblées, le comité stratégique et, au besoin, les chantiers de travail; la maire de Mont-Saint-Pierre est la substitue du préfet;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en*



développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie » entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS effective le 1<sup>er</sup> novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de communauté 2016-2022 de la DIDS repose sur une mobilisation importante des acteurs du milieu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie le point 1 de la résolution numéro 9762-02-2017 de la manière suivante :

*mandate le préfet pour siéger à différentes instances rattachées à la gouvernance de la DIDS, à savoir les grandes assemblées, le comité stratégique et, au besoin, les chantiers de travail; le maire de Mont-Saint-Pierre, M. Magella Emond, sera le substitut du préfet;*

2. mandate M. Magella Emond à titre de porte-parole du Chantier Aînés de la DIDS auprès du conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10446-10-2018

Demande d'aide financière au FARR, recrutement d'agents d'accompagnement et de soutien aux initiatives visant les aînés

VU les priorités d'intervention du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

CONSIDÉRANT les enjeux démographiques spécifiques aux aînés gaspésiens ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de venir en aide à nos aînés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE dépose au comité d'analyse du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et à la Table des préfets de la Gaspésie une demande d'aide financière pour recruter des agents d'accompagnement et de soutien aux initiatives visant les aînés dans la région gaspésienne, lequel projet a pour but :

1. de dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région ;
2. soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10447-10-2018

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
<i>Fonds Soutien aux entreprises</i>	
5 000 \$	Inox Signature – Sainte-Anne-des-Monts
30 000 \$	Ferme Éole – Cap-Chat
11 000 \$	Ski Chic-Chocs – Sainte-Anne-des-Monts
30 000 \$	Épice-Rit ML - Saint-Maxime-du-Mont-Louis
3 400 \$	Ferme Raynald Synnet – Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
<i>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	

--	--
<b>Fonds Activités et animation du milieu</b>	
Extrême Chic-Chocs (entre 500 \$ et 750 \$)	Présences aux Salons touristiques d'hiver 2018
Village Grande Nature (entre 1 000 \$ et 1 200 \$)	
<b>Fonds local d'investissement</b>	
27 000 \$ plus les assurances, si applicables	Ski Choc-Chocs
50 000 \$ plus les assurances, si applicables	Société d'histoire de la Haute-Gaspésie

2. modifie la résolution numéro 10402-09-2018 en remplaçant le tableau par celui-ci:

<b>Fonds de développement des territoires</b>	
<i>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
5 000 \$	Exploramer
<b>Fonds local d'investissement</b>	
--	--

Au lieu de :

<b>Fonds de développement des territoires</b>	
<i>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
5 000 \$	Exploramer
<b>Fonds local d'investissement</b>	
25 000 \$	Exploramer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10448-10-2018

Freins administratifs à la régionalisation de l'immigration, constats et recommandations des services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie, appui

**CONSIDÉRANT** les freins administratifs à la régionalisation de l'immigration constatés par les services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie, à savoir :

#### Au niveau fédéral

1. Difficulté d'accès à un médecin reconnu par immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans le cadre d'une demande de résidence permanente ;
2. Difficulté d'accès à la ligne téléphonique du centre de soutien à la clientèle D'IRCC ;
3. Information remise aux nouveaux arrivants au bureau d'immigration de l'aéroport ;
4. Lourdeur des démarches administratives d'immigration et incohérences ;

#### Au niveau provincial

1. Admissibilité restreinte au programme *Réussir l'intégration* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;
2. Ressources restreintes pour la francisation ;
3. Obstacles à l'obtention du permis de conduire québécois ;
4. Coûts relatifs aux examens de français exigés pour la demande de certificat de sélection du Québec (CSQ) et accès à ces examens ;
5. Formations ;

6. Lourdeur des démarches administratives en ce qui concerne les demandes de subvention et les redditions de compte pour les programmes du MIDI ;
7. Information remise aux nouveaux arrivants au bureau d'immigration de l'aéroport ;
8. Lourdeur des démarches administratives d'immigration et incohérence entre les niveaux fédéral et provincial en ce qui concerne les étudiants étrangers ou travailleurs temporaires souhaitant devenir résidents permanents ;

CONSIDÉRANT les recommandations des services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie, lesquelles sont mentionnées dans le document titré *Freins administratifs à la régionalisation de l'immigration - Constats et recommandations des services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie*, daté de septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît important à la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre position dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les recommandations des services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie mentionnées dans le document titré *Freins administratifs à la régionalisation de l'immigration - Constats et recommandations des services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie*, daté de septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## SÉCURITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10449-10-2018

SUMI, modifications au volet III, embarcation pour le sauvetage en mer

CONSIDÉRANT QUE par voie de résolution numéro 9998-09-2017, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière maximale de 205 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence (SUMI) hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique, lequel comporte trois volets, soit :

Volet 1 : Rédaction du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)	5 000 \$
Volet 2 : Montant additionnel au PLIU – achat d'équipements	100 000 \$
Volet 3 : projets spéciaux	100 000 \$

CONSIDÉRANT la confirmation de 100 000 \$ pour le montage financier du volet 3 du SUMI ;

CONSIDÉRANT les investissements projetés :

Détermination des besoins	5 000 \$
Achat et fabrication des panneaux d'urgence	10 000 \$
Identification des lieux	5 000 \$
Installation des panneaux	15 000 \$
Achat téléphone NOMADE	25 000 \$
Formation en milieu isolé	40 000 \$
<b>Total</b>	<b>100 000 \$</b>

CONSIDÉRANT un solde de 94 000 \$ est disponible ;

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> août 2018, les municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre et Rivière-à-Claude ont déposé conjointement à la MRC une demande de modifications au volet 3 du SUMI afin de permettre l'acquisition d'équipement de sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit dégager 20 000 \$ pour cet équipement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la demande d'aide financière relative au volet 3 du SUMI de la manière suivante :

Détermination des besoins	2 000 \$
Achat et fabrication des panneaux d'urgence	10 000 \$
Identification des lieux	3 000 \$
Installation des panneaux	10 000 \$
Achat téléphone NOMADE	25 000 \$
Formation en milieu isolé	30 000 \$
Embarcation	20 000 \$
<b>Total</b>	<b>100 000 \$</b>

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer la demande d'aide financière modifiée au ministère de la Sécurité publique, et ce, conditionnement à ce que les municipalités confirment, par voie de résolution, leur demande conjointe de modifications au volet 3 du SUMI afin de permettre l'acquisition d'équipement de sauvetage nautique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10450-10-2018

Projet pilote de l'Association des chefs incendie du Québec

CONSIDÉRANT la présentation du projet pilote de l'Association des chefs incendie du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a proposé la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à ce que nos municipalités et la MRC de La Haute-Gaspésie atteignent les objectifs du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'ira pas de l'avant avec le projet pilote proposé par l'Association des chefs incendie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CAUREQ, NOMINATION AU COMITÉ DE RÉVISION EN INCENDIE

À titre d'information, dépôt de la lettre de la CAUREQ, ayant pour objet *Nomination au sein du comité de révision en incendie du CAUREQ*, datée du 10 septembre 2018, signée par la directrice générale, Mme Carole Raïche et adressée à M. Éric Savard, capitaine et instructeur du Service de sécurité incendie de la ville de Cap-Chat.

Les membres du comité de gestion incendie ont entériné la candidature de M. Éric Savard à titre de représentant des SSI pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au sein du comité de révision en incendie.

## **TRANSPORT**

### MONREGÎM, ABRIBUS

À titre d'information, dépôt d'une fiche d'orientation, préparée par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, relative à l'abribus, laquelle présente:

les modèles d'abribus,  
le modèle de banc d'abribus,  
la liste des arrêts potentiels,  
la répartition sur le territoire.

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

### INGÉNIEUR FORESTIER, ÉTAT DE SITUATION BUDGÉTAIRE AUTOMNE 2018

√ Dépôt du courriel du 13 septembre 2018:

Expéditeur : M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier de Conseillers forestiers Forêmo inc.  
Destinataire: M. Olivier Gagnon  
Objet : PRAN V2 TRF 112-002  
En résumé : Dépôt de la version 2 de la PRAN 2018

√ Dépôt du courriel du 24 septembre 2018:

Expéditeur : M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier de Conseillers forestiers Forêmo inc.  
Destinataire: M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie  
Objet : *Suivi TFR*  
En résumé : État de la situation des travaux forestiers

### FONDS FORESTIER, ÉTAT DE SITUATION BUDGÉTAIRE AUTOMNE 2018

Dépôt du document *Fonds forestier, suivi financier*, version du 4 octobre 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Dépôt des documents suivants :

Objet	Provenance
Rapport de paye forestière	Damabois division Cap-Chat inc.
Paieement de redevances	Damabois division Cap-Chat inc.
Échantillonnage de bois tronçonné par qualité	Groupe Lebel Price M/V
Volume MRC Haute-Gaspésie Damabois Y Dastous 9 pieds Cap-Chat 2018-2019	Groupe Lebel Cap-Chat
Échantillonnage de bois tronçonné par qualité	Groupe Lebel Cap-Chat
Rapport 2018-08-20	Uniboard Canada inc. usine Sayabec
Rapport de volume par provenance/Proj – Échantillons triés par Proj	Damabois div. Cap-Chat

## **LOGEMENT SOCIAL**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10451-10-2018

RénoRégion, dossiers retenus

VU les critères relatifs au programme d'aide à la rénovation, soit RénoRégion;

CONSIDÉRANT le budget de 300 000 \$ pour la réalisation de dossiers présentés dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers prioritaires identifiés par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les dossiers retenus par le comité de sélection et, par conséquent, autorise la réalisation de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10452-10-2018

Engagement d'un préposé aux écocentres, M. Éric Lacourse

CONSIDÉRANT un manque d'effectif aux écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Éric Lacourse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Éric Lacourse au poste de préposé aux écocentres, classe A, échelon 1, comme employé temporaire, en raison de 40 heures par semaine, pour six semaines;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature du contrat de travail aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10453-10-2018

Tarifification 2019, utilisation du lieu d'enfouissement technique Ville de Matane

CONSIDÉRANT l'article 7 de *l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides* entre la Ville de Matane et la MRC de La Haute-Gaspésie, signée le 30 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification 2019 est de 105,00 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de payer 105,00 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10454-10-2018

Appui à la MRC de La Haute-Côte-Nord, gestion des résidus provenant de la chasse

CONSIDÉRANT QUE, par voie de résolution 2018-08-183, la MRC de La Haute-Côte-Nord demande, une fois de plus, que le cadre réglementaire actuel soit réévalué par les ministères concernés afin que les résidus de chasse puissent être valorisés régionalement à coût raisonnable, ou à tout le moins enfouis à proximité, et que cesse la dépendance à une seule entreprise autorisée à effectuer la récupération des résidus de chasse ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de tenir, dans les meilleurs délais, une rencontre à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de La Haute-Côte-Nord dans ses démarches auprès des instances concernées pour que le cadre réglementaire actuel soit réévalué afin que les résidus de chasse puissent être valorisés régionalement à coût raisonnable, ou à tout le moins enfouis à proximité, et que cesse la dépendance à une seule entreprise autorisée à effectuer la récupération des résidus de chasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10455-10-2018

Paiement de facture Centre de gestion de l'équipement roulant, rétrocaveuse-pelleteuse

CONSIDÉRANT la facture numéro 6435430 de 8 117,25 \$ du Centre de gestion de l'équipement roulant pour l'entretien de la rétrocaveuse-pelleteuse de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paye la facture numéro 6435430 de 8 117,25 \$ du Centre de gestion de l'équipement roulant pour l'entretien de la rétrocaveuse-pelleteuse de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu* – Écocentre de Sainte-Anne-des-Monts – entretien des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Dépôt du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018 du comité de gestion des matières résiduelles.

#### RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA BAIE-DES-CHALEURS, RENCONTRE

Lorsque la Régie de gestion des matières résiduelles de la Baie-des-Chaleurs sera constituée, le comité de gestion des matières de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite rencontrer ses membres.

#### ÉCOCENTRES, RÉAMÉNAGEMENT, HONORAIRES PROFESSIONNELS

La MRC de La Haute-Gaspésie rencontrera prochainement la firme Chamard stratégies environnementales afin de négocier de gré à gré un mandat relatif à la modernisation des écocentres de la MRC.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10456-10-2018

Enseigne, demande de permis et dérogation mineure à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire une demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le terrain du centre administratif de la MRC à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE dépose une demande de permis à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'installation d'une enseigne sur le terrain du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10457-10-2018

Installation d'enseignes, offre de service de Audace Marketing

CONSIDÉRANT l'offre de service de Audace Marketing, datée du 5 novembre 2018, pour l'installation de trois enseignes aux endroits suivants:

Siège social de la MRC de La Haute-Gaspésie (Sainte-Anne-des-Monts)
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
Les Capucins (Cap-Chat)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de service de Audace Marketing au coût de 4 930,00 \$ plus taxes, soit 5 668,27 \$, pour l'installation de trois enseignes, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10458-10-2018

Démarche intégrée en développement social, frais de gestion par le fiduciaire

CONSIDÉRANT QU'il y a une possibilité que la Démarche intégrée en développement social (DIDS) est besoin plus d'effectifs pour atteindre ses objectifs ;

CONSIDÉRANT QUE la DIDS ne souhaite pas payer d'autres frais de gestion pour ces effectifs;

CONSIDÉRANT l'article 4.1 (a) de *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie »* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS intervenue le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la MRC de La Haute-Gaspésie d'ajouter des frais de gestion pour ces effectifs à venir ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'ajoutera pas d'autres frais de gestion pour les effectifs supplémentaires reliés à la DIDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*